



SIAEP de Basse Limagne

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2023



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023.....	8
1.6.2.	Achats d'eaux traitées	10
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice	11
1.6.4.	Autres volumes.....	11
1.6.5.	Volume consommé autorisé	12
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	12
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service	13
2.1.	Modalités de tarification	13
2.2.	Facture d'eau type (D102.0)	14
2.3.	Recettes.....	16
3.	Indicateurs de performance	17
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	17
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	17
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	19
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	19
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	20
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)	20
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)	21
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	21
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	22
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	22
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	22
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	23
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	24
4.	Financement des investissements	25
4.1.	Branchements en plomb.....	25
4.2.	Montants financiers.....	25
4.3.	État de la dette du service	25
4.4.	Amortissements	25
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	26
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	26
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	27
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	27
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	27
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	28

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : SIAEP de Basse Limagne
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Mixte
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Aulnat, Beaumont-lès-Randan, Beauregard-l'Évêque, Billom, Blanzat, Bort-l'Étang, Bouzel, Chas, Chauriat, Chavaroux, Culhat, Cébazat, Entraigues, Espirat, Gerzat, Joze, Lempdes, Lempty, Les Martres-d'Artière, Limons, Lussat, Luzillat, Malintrat, Maringues, Moissat, Mons, Mur-sur-Allier, Nohanent, Pont-du-Château, Pérignat-sur-Allier, Ravel, Reignat, Saint-André-le-Coq, Saint-Bonnet-lès-Allier, Saint-Denis-Combarnazat, Saint-Ignat, Saint-Julien-de-Coppel, Saint-Laure, Saint-Priest-Bramefant, Sayat, Seychalles, Surat, Vassel, Vertaizon
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en Délégation par SPL SEMERAP

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SEMERAP
- Date de début de contrat : 01/01/2016
- Date de fin de contrat initial : 31/12/2027
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2035
- Nombre d'avenants et nature des avenants : 6
- Nature exacte de la mission du prestataire : Affermage

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 96 377 habitants au 31/12/2023 (96 208 au 31/12/2022).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 48 366 abonnés au 31/12/2023 (48 070 au 31/12/2022).

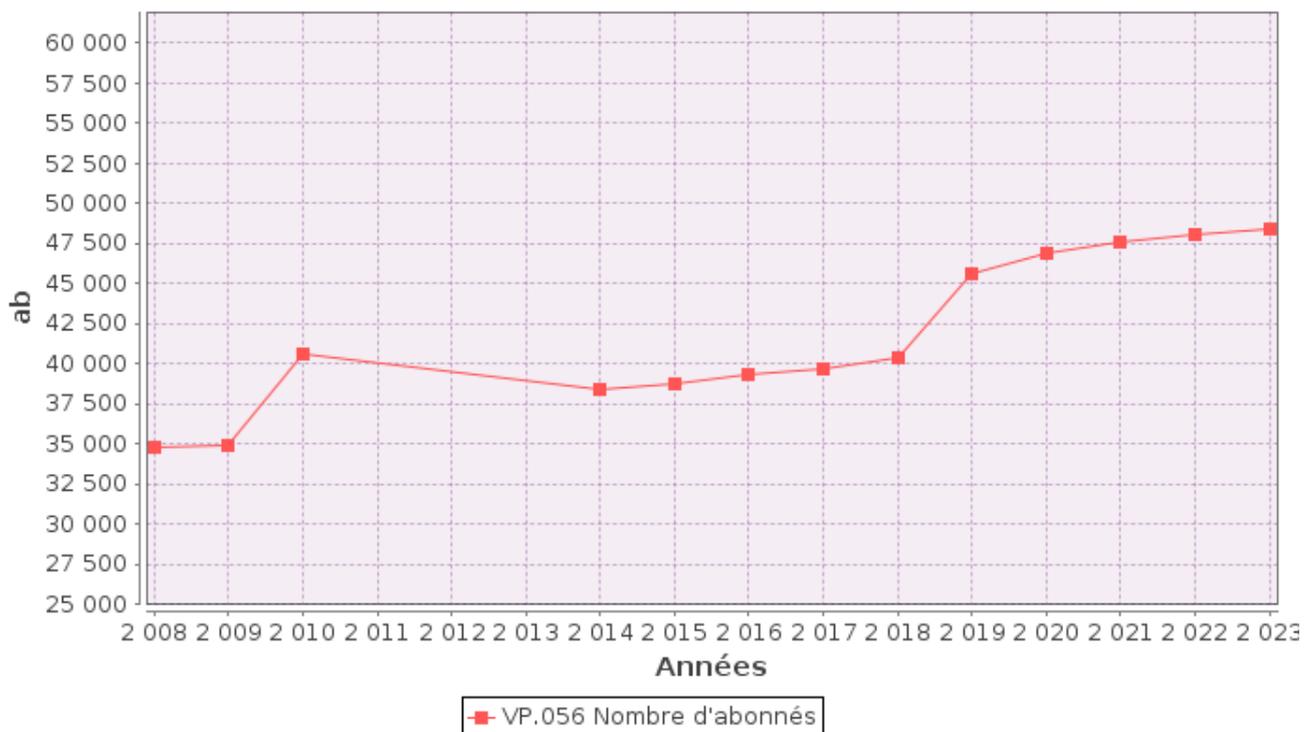
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (sce INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2023	Nbre de points de comptage au 31/12/2023	CONSO (m3)
AULNAT	4 151	1 836	1 405	185 684 m ³
BEAUMONT LES RANDAN	322	158	157	11 393 m ³
BEAUREGARD L EVEQUE	1 603	744	733	61 331 m ³
BILLOM	4 904	2 883	2 381	232 143 m ³
BLANZAT	3 800	1 828	1 693	142 473 m ³
BORT L ETANG	729	440	433	38 477 m ³
BOUZEL	731	343	340	24 972 m ³
CEBAZAT	9 043	4 368	3 768	582 160 m ³
CHAS	382	206	206	13 198 m ³
CHAURIAT	1 760	938	910	61 974 m ³
CHAVAROUX	534	241	237	18 822 m ³
CULHAT	1 164	573	565	56 797 m ³
ENTRAIGUES	727	377	374	28 249 m ³
ESPIRAT	435	222	219	16 074 m ³
GERZAT	10 355	5 309	3 724	491 708 m ³
JOZE	1 177	661	635	46 624 m ³
LEMPDES	9 095	4 363	3 480	475 305 m ³
LEMPY	411	223	222	18 213 m ³
LES MARTRES D ARTIERE	758	1 019	994	86 542 m ³
LIMONS	954	421	416	34 703 m ³
LUSSAT	1 173	478	466	35 810 m ³
LUZILLAT	1 157	596	593	44 679 m ³
MALINTRAT	3 180	584	561	44 384 m ³
MARINGUES	2 234	1 610	1 511	121 489 m ³
MOISSAT	1 288	678	675	46 801 m ³
MONS	571	308	309	26 035 m ³
MUR SUR ALLIER	3 269	1 793	1 761	125 504 m ³
NOHANENT	2 285	1 130	1 061	79 549 m ³
PERIGNAT ES ALLIER	1 520	738	724	61 150 m ³
PONT DU CHATEAU	12 786	6 195	5 580	496 494 m ³
RAVEL	810	441	434	31 399 m ³
REIGNAT	380	207	206	13 733 m ³
SAYAT	2 537	1 274	1 244	95 948 m ³
SEYCHALLES	798	374	373	28 425 m ³
ST ANDRE LE COQ	538	299	297	24 644 m ³
ST BONNET ES ALLIER	430	199	198	15 319 m ³
ST DENIS COMBARNAZAT	243	135	133	11 646 m ³
ST IGNAT	936	501	492	35 802 m ³
ST JULIEN DE COPPEL	1 344	694	690	50 264 m ³
ST LAURE	678	336	328	25 860 m ³
ST PRIEST BRAMEFANT	884	468	465	36 439 m ³
SURAT	612	312	307	23 156 m ³
VASSEL	301	158	155	10 643 m ³
VERTAIZON	3 388	1 705	1 580	137 760 m ³
TOTAL	96 377	48 366	43 035	4 249 775

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 39,58 abonnés/km au 31/12/2023 (39,47 abonnés/km au 31/12/2022).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,99 habitants/abonné au 31/12/2023 (2 habitants/abonné au 31/12/2022).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 88,88 m³/abonné au 31/12/2023. (90,97 m³/abonné au 31/12/2022).



1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

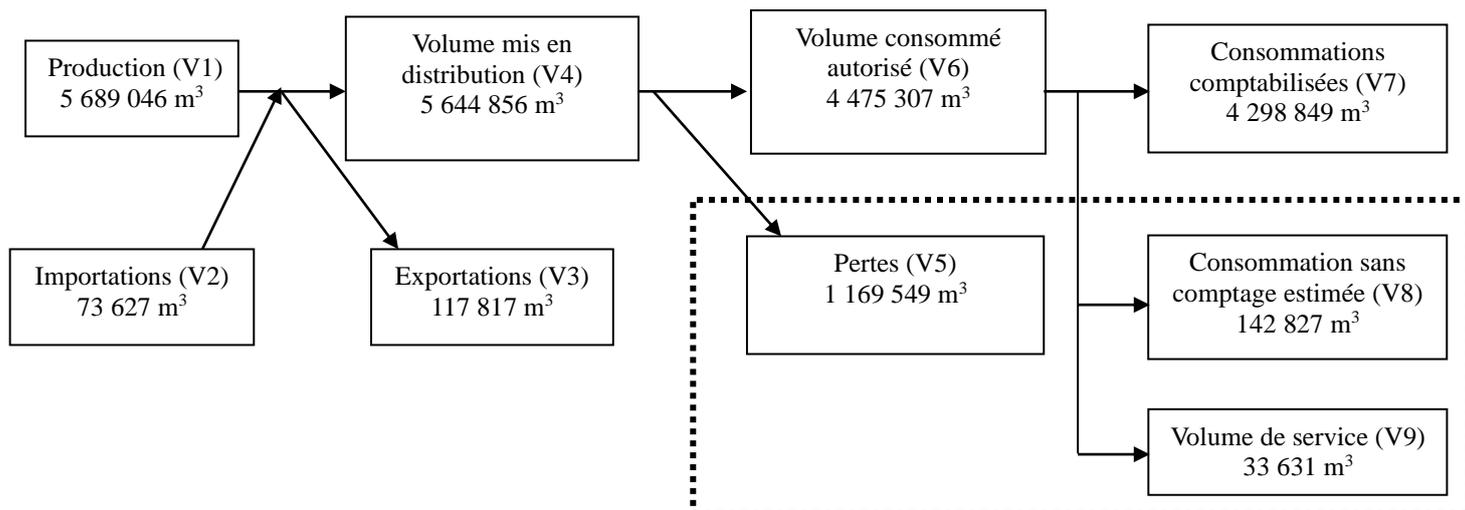


Le service public d'eau potable prélève 5 689 046 m³ pour l'exercice 2023 (5 972 334 pour l'exercice 2022).

Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux ⁽¹⁾	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Puits Les Cotilles 3			0	0	___%
Puits Les Cotilles 2			0	0	___%
Puits Les Cotilles 1			1 245 921	1 348 381	8,2%
Puits Les Cotilles 5			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)			0	0	___%
Captage d'Argnat			3 043 623	2 210 825	-27,4%
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)			0	0	___%
Puits de Limons 3			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 1			957 304	1 333 164	39,3%
Puits de Limons 5			0	0	___%
Puits de Limons 4			0	0	___%
Puits de Limons 2			0	0	___%
Puits de Limons 1			476 021	645 890	35,7%
Puits Confluent Dore-Allier			0	0	___%
Puits de Mons			0	0	___%
Captage des Grosliers			249 465	150 786	-39,6%
Puits de la Boucle du Buisson 2			0	0	___%
Tissonières 1 type			0	0	___%
Tissonières 2 type			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)			0	0	___%
Puits Les Cotilles 4			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)			0	0	___%
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)			0	0	___%
Total			5 972 334	5 689 046	-4,7%

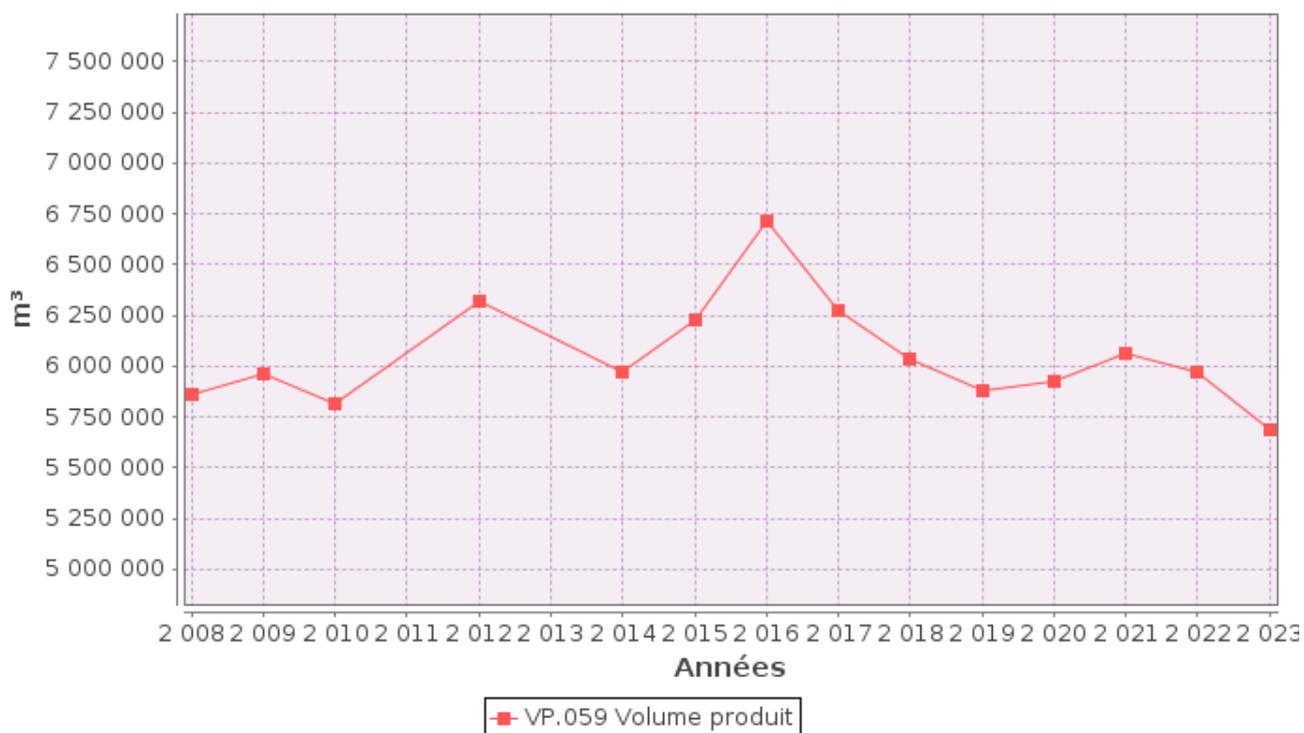
1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2023



Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2022 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
Puits Les Cotilles 3	0	0	____%	60
Puits Les Cotilles 2	0	0	____%	60
Puits Les Cotilles 1	1 245 921	1 348 381	8,2%	60
Puits Les Cotilles 5	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 4 (284CC04)	0	0	____%	80
Captage d'Argnat	3 043 623	2 210 825	-27,4%	60
Puits de la Boucle du Buisson 3 (284CC03)	0	0	____%	80
Puits de Limons 3	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 1	957 304	1 333 164	39,3%	80
Puits de Limons 5	0	0	____%	80
Puits de Limons 4	0	0	____%	80
Puits de Limons 2	0	0	____%	80
Puits de Limons 1	476 021	645 890	35,7%	80
Puits Confluent Dore-Allier	0	0	____%	80
Puits de Mons	0	0	____%	60
Captage des Grosliers	249 465	150 786	-39,6%	0
Puits de la Boucle du Buisson 2	0	0	____%	80
Tissonieres 1 type	0	0	____%	60
Tissonières 2 type	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 5 (284CC05)	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 6 (284CC06)	0	0	____%	80
Puits Les Cotilles 4	0	0	____%	60
Puits de la Boucle du Buisson 8 (284CC08)	0	0	____%	80
Puits de la Boucle du Buisson 7 (284CC07)	0	0	____%	80
Total du volume produit (V1)	5 972 334	5 689 046	-4,7%	65,37



1.6.2. Achats d'eaux traitées



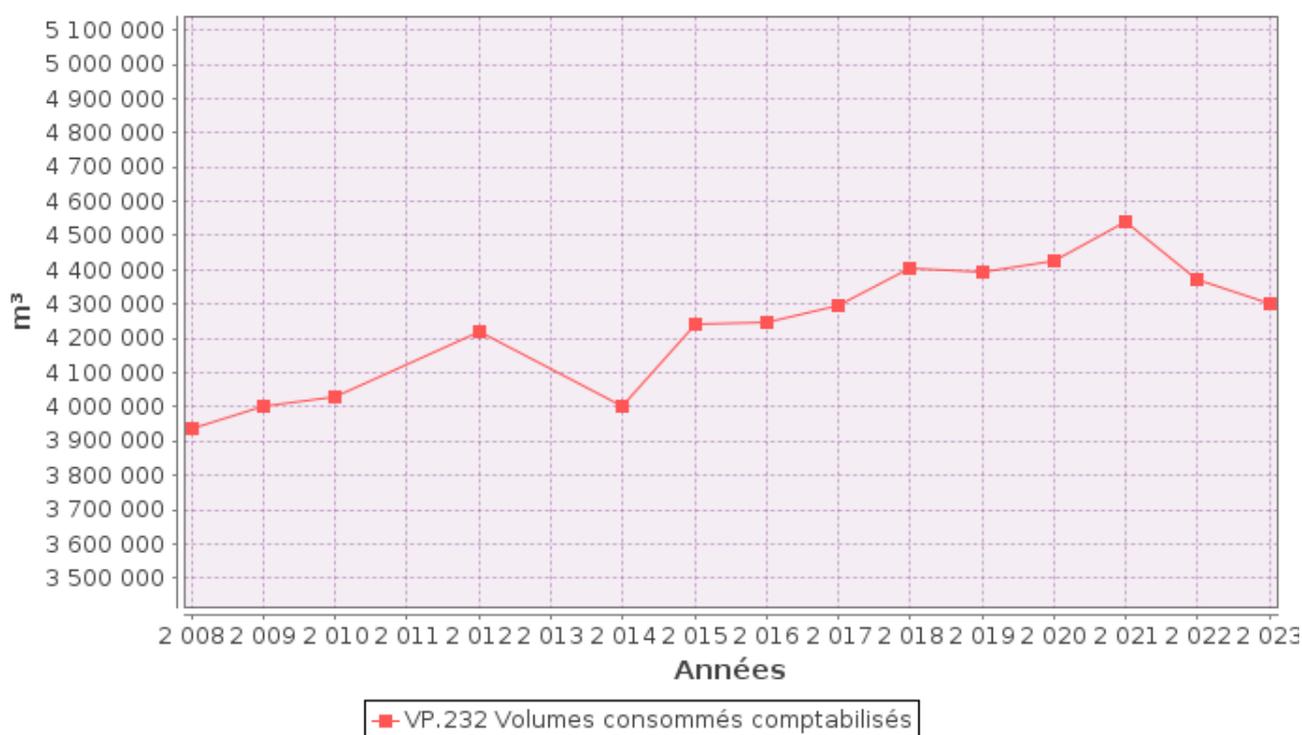
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2023 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2023
CAM – Secours Mezel	9314	7185	-22,85 %	60
CHANAT LA MOUTEYRE – points hauts de Sayat	1 990	2 934	+47,43 %	60
SME Issoire (St Julien de Coppel)	73 418	63 508	-13,50%	60
Total d'eaux traitées achetées (V2)	84 722	73 627	-13,1%	60

1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2023 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 372 830	4 298 849	-1,7%
Abonnés non domestiques	0	0	—%
Total vendu aux abonnés (V7)	4 372 830	4 298 849	-1,7%
Service de SIAEP Rive gauche de la Dore	127 013	117 817	-7,24%
Service de SIAEP Plaine de Riom (St Beauzire)	8 884	0	
Total vendu à d'autres services (V3)	135 857	117 817	-13,3%

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



1.6.4. Autres volumes



	Exercice 2022 en m ³ /an	Exercice 2023 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	142 827	142 827	0%
Volume de service (V9)	33 631	33 631	0%

1.6.5. Volume consommé autorisé



	Exercice 2022 en m3/an	Exercice 2023 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	4 549 288	4 475 307	-1,6%

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **1 222** kilomètres au 31/12/2023 (1 218 au 31/12/2022).

DIAMETRES	ACIER	FONTE	PVC	PEHD	INCONNU	TOTAL
20			129		1	129
25			183	377	62	622
27	96	20	16		0	132
32	8		2 469	771	74	3 322
34			66		0	66
40	146	1 253	10 311	8 752	1 467	21 929
42	172		856		0	1029
50	19	4 508	12 745	55 750	2 301	75 322
60	78	112 707	65	2	430	113 282
63			46 914	4 543	37	51 494
70		243			0	243
75			100 311	1 240	176	101 726
80	93	27 759			45	27 898
90	550	2 300	24 564	2 249	0	29 663
100	155	242 583	7	4	163	242 911
110	2	4	149 694	9 073	3	158 776
125	14	20 711	7 568	4 983	45	33 320
135		230			0	230
150	453	171 640		7	96	172 197
160			815		0	815
175		427			0	427
180				1 094	0	1 094
200	96	60 305	40	26	71	60 539
225		309		132	0	441
250	97	19 308			35	19 439
300	338	23 580			34	23 952
315				65	0	65
350	68	9 602			10	9 681
400	440	52 208			311	52 960
500		6 702			3	6 706
?		123	15	19	11 630	11 788
TOTAL	2 825	756 522	356 768	89 087	16 996	1 222 199

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2023 et 01/01/2024 sont les suivants :

Frais d'accès au service :	_____ € au 01/01/2023
	_____ € au 01/01/2024

Tarifs		Au 01/01/2023	Au 01/01/2024
Part de la collectivité			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	17,5 €	17,5 €
	Abonnement ⁽¹⁾ DN ____	83	86
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,807 €/m ³	0,827 €/m ³
Autre : Redevance Humanitaire		0,003 €	0,003 €
Part du délégataire			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement ⁽¹⁾ y compris location du compteur	18,82 €	33 €
Part proportionnelle (€ HT/m ³)			
	Prix au m ³	0,8529 €/m ³	0,75 €/m ³
Taxes et redevances			
Taxes			
	Taux de TVA ⁽²⁾	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0564 €/m ³	0,046 €/m ³
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,23 €/m ³	0,23 €/m ³
	VNF Prélèvement	_____ €/m ³	0 €/m ³
	Autre : _____	_____ €/m ³	0 €/m ³

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

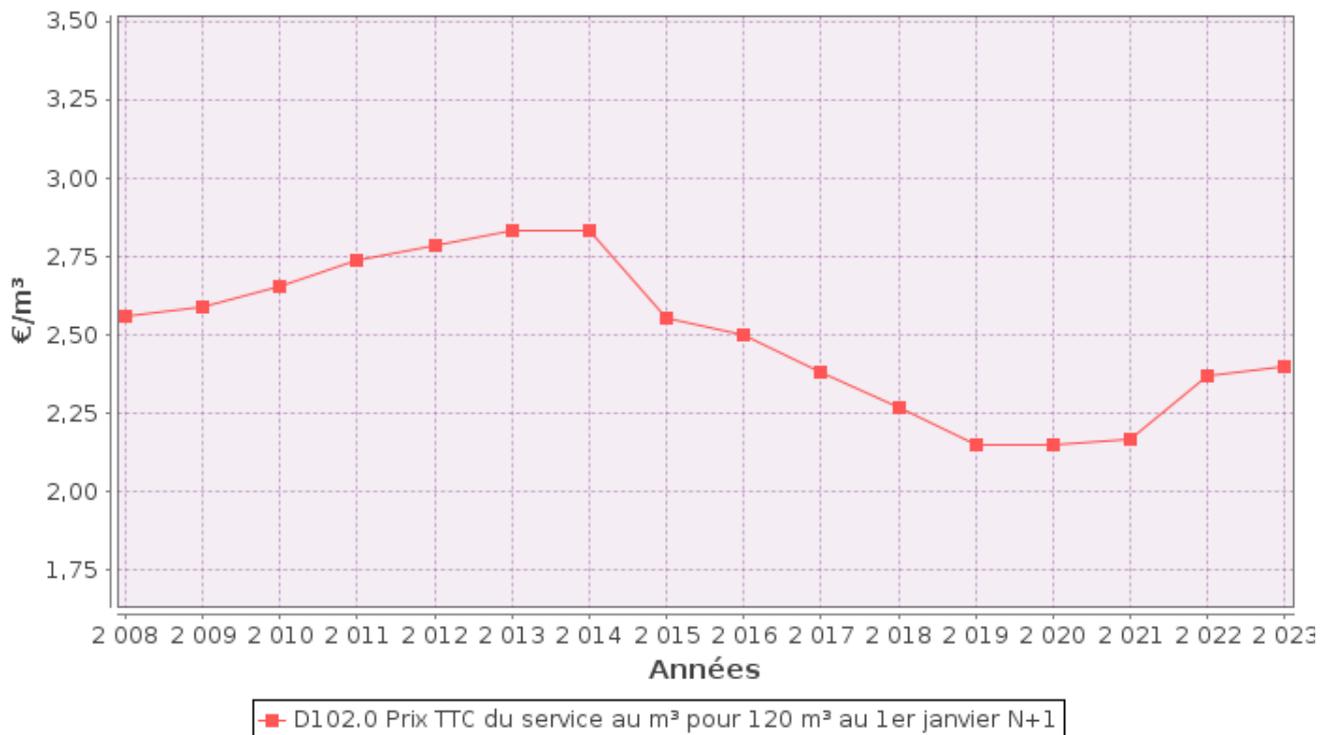
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :
 ➤ Délibération du 14/12/2023 effective à compter du 01/01/2024 fixant les tarifs du service d'eau potable

2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2023 en €	Au 01/01/2024 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part fixe annuelle	17,50	17,50	0%
Part proportionnelle	96,84	99,24	2,5%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	114,34	116,74	2,1%
Part du délégataire (en cas de délégation de service public)			
Part fixe annuelle	18,82	33,00	75,3%
Part proportionnelle	102,35	90,00	-12,1%
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant au délégataire	121,17	123,00	1,5%
Taxes et redevances			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,77	5,52	-18,4%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	27,60	27,60	0%
VNF Prélèvement :	---	0,00	---
Autre :	---	0,00	---
TVA	14,84	15,01	1,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	49,21	48,13	-2,2%
Total	284,72	287,87	1,1%
Prix TTC au m³	2,37	2,40	1,3%



ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2023 sont de 4 257 571 m³/an (4 303 143 m³/an en 2022).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

- **Augmentation des tarifs sur la part collectivité afin de financer les travaux de renouvellement (objectif taux de renouvellement : 1% / an pour les canalisations, 1,5% pour les branchements, 2% pour les réservoirs et 3% pour les stations)**
- **Augmentation des tarifs sur la part exploitant afin de compenser les augmentations liées aux énergies.**

2.3. Recettes



Type de recette	Exercice 2022 en €	Exercice 2023 en €	Variation en %
PART SEMERAP	5 377 910,49 €	5 670 533 €	+5,44%
PART SIAEP	4 060 660 €	4 244 652 €	+4,53%

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2023 : 9 915 185 € (9 438 570,49 € au 31/12/2022).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2023	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2023
Microbiologie	209	0	192	0
Paramètres physico-chimiques	209	1	192	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2022	Taux de conformité exercice 2023
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,5%	100%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	79%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	117

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

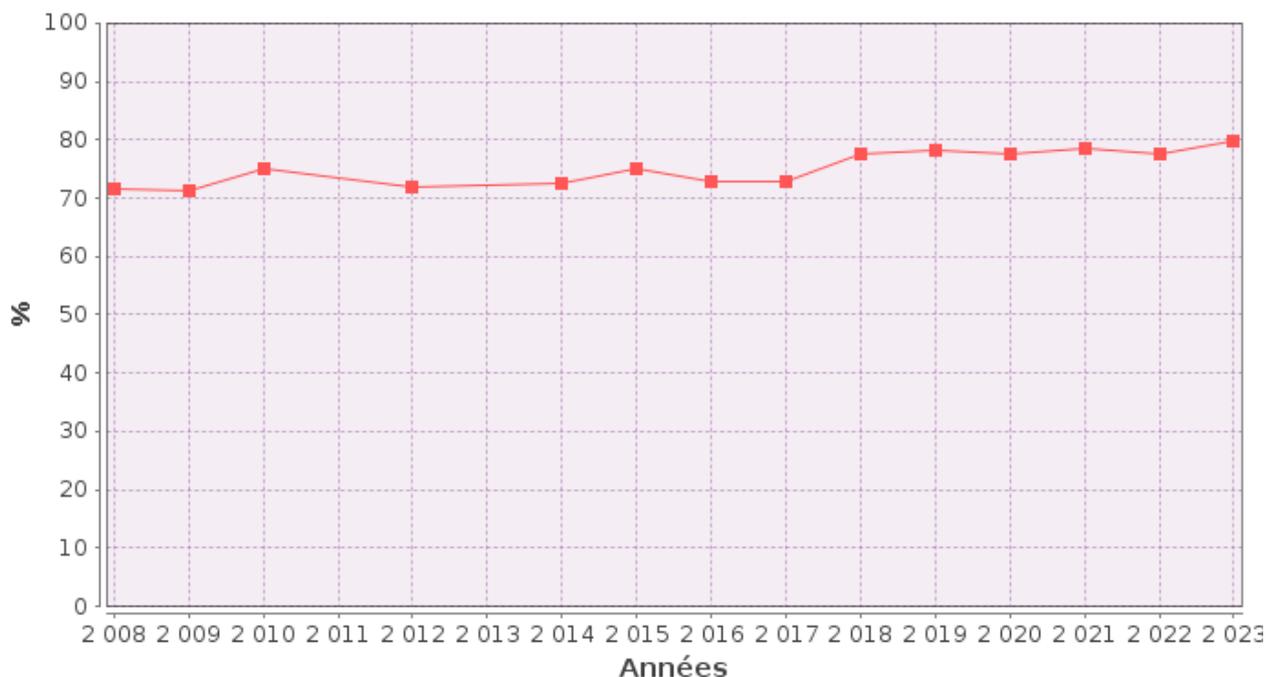
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Rendement du réseau	77,4 %	79,7 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	10,54	10,3
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	73,9 %	76,2 %



■ P104.3 Rendement du réseau de distribution

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **3** m³/j/km (3,5 en 2022).

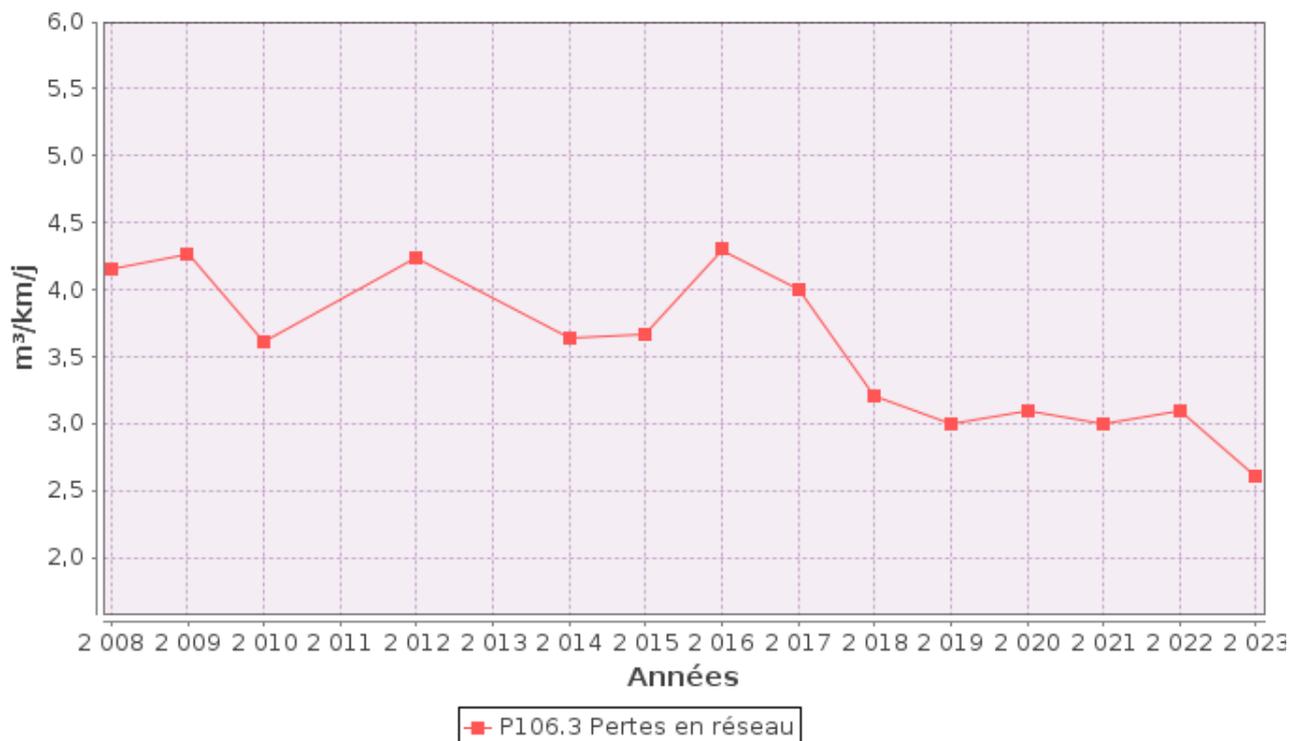
3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2023, l'indice linéaire des pertes est de **2,6** m³/j/km (3,1 en 2022).



3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2019	2020	2021	2022	2023
Linéaire renouvelé en km	7,374	13,925	13,660	16,630	16,625
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,58%	0,7%	0,77%	0,97%	1,12%

Au cours des 5 dernières années, 68,22 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **1,12%** (0,97 en 2022).

Le taux de renouvellement (canalisation) de l'année 2023 est de 1,36% (objectif 1,2%/an)

Pour information :

En 2023 : 590 branchements ont été renouvelés (542 dans le cadre des travaux de renouvellement + 48 reprises dans le cadre du contrat de DSP)

Le nombre de branchement est de 43 035 unités.

Le taux de renouvellement (branchement) de l'année 2022 est de 1,37% (objectif 1,5% par an)

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2023, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **65,3%** (57,2% en 2022).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, 103 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (113 en 2022), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 2,13 pour 1 000 abonnés (2,35 en 2022).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 60 jours ouvrés après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2023, le taux de respect de ce délai est de 52% (62% en 2022).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

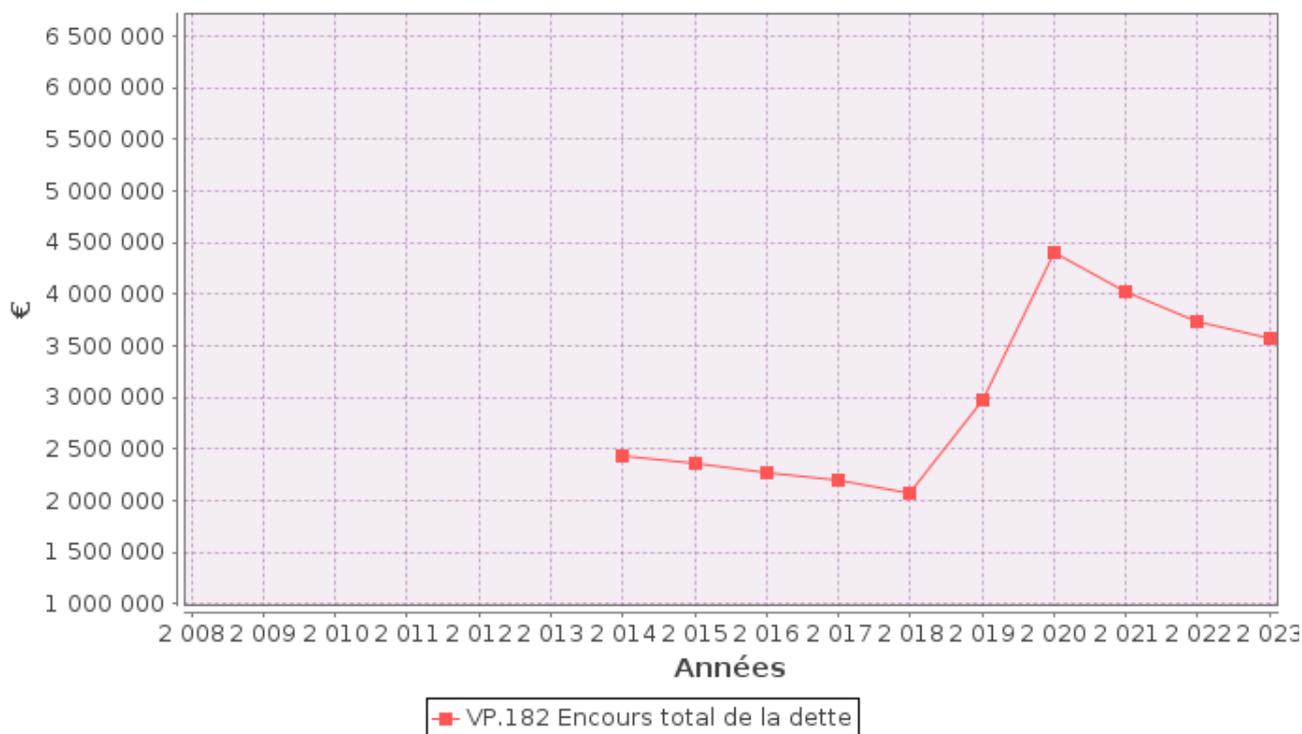


La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette en €	3 736 671,73	3 568 590,93
Epargne brute annuelle en €	3 177 484,93	3 711 590,08
Durée d'extinction de la dette en années	1,2	1

Pour l'année 2023, la durée d'extinction de la dette est de **1** ans (1,2 en 2022).



3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2023 est comptabilisée, quelque soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2022	Exercice 2023
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2022 tel que connu au 31/12/2023	176 578,16	177 127,47
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2022	10 781 986,24	9 957 691,87
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2022	1,64	1,78

Pour l'année 2023, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2022 est de **1,78%** (1,64 en 2022).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : 238

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 0

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2023, le taux de réclamations est de 4,92 pour 1000 abonnés (3,62 en 2022).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2022	Exercice 2023
Nombre total des branchements	42 729	43 035
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1051	1115
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	2,46 %	2,59 %

4.2. Montants financiers



	Exercice 2022	Exercice 2023
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	3 686 079	3 165 530
Montants des subventions en €	200 000	200 000
Montants des contributions du budget général en €		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2023 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2022	Exercice 2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	3 736 671,73	3 568 590,93
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	225 919,24
	en intérêts	85 619,25

4.4. Amortissements



Pour l'année 2023, la dotation aux amortissements a été de 1 067 757,53 € (787 978,23 € en 2022).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €
Sécurisation et interconnexions secteur SIAEP Plaine de Riom - RLV		
Sécurisation et interconnexions CAM (Lempdes)		

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Programme travaux 2024 (Marchés subventionnables)	2024-2025	1 000 000 €
Programme travaux supplémentaires 2024	2024	2 000 000 €

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2023, le service a reçu 0 demandes d'abandon de créance et en a accordé 0.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m³ pour l'année 2023 (0 €/m³ en 2022).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
ALJEED	10 000 €
H2O SANS FRONTIERES	3 500 €

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2022	Exercice 2023
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	96 208	96 377
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m ³]	2,37	2,40
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	60	60
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,5%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	117	117
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,4%	79,7%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/jour]	3,5	3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/jour]	3,1	2,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,97%	1,12%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	57,2%	65,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0	0
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	2,35	2,13
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	62%	52%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,2	1
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	1,64%	1,78%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	3,62	4,92



RPQS – EXERCICE 2023

Liste des Annexes

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

ANNEXE 2 : MONTANT FINANCIERS HT ENGAGES EN 2023 (principaux chantiers)

ANNEXE 3 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

ANNEXE 1 : DETAIL DE FACTURATION PAR COMMUNE

DETAIL FACTURATION PAR COMMUNE				
COMMUNES	Nbre Habitants (scc INSEE)	Nbre Abonnés au 31/12/2023	Nbre de points de comptage au 31/12/2023	CONSO (m3)
AULNAT	4 151	1 836	1 405	185 684 m ³
BEAUMONT LES RANDAN	322	158	157	11 393 m ³
BEAUREGARD L EVEQUE	1 603	744	733	61 331 m ³
BILLOM	4 904	2 883	2 381	232 143 m ³
BLANZAT	3 800	1 828	1 693	142 473 m ³
BORT L ETANG	729	440	433	38 477 m ³
BOUZEL	731	343	340	24 972 m ³
CEBAZAT	9 043	4 368	3 768	582 160 m ³
CHAS	382	206	206	13 198 m ³
CHAURIAT	1 760	938	910	61 974 m ³
CHAVAROUX	534	241	237	18 822 m ³
CULHAT	1 164	573	565	56 797 m ³
ENTRAIGUES	727	377	374	28 249 m ³
ESPIRAT	435	222	219	16 074 m ³
GERZAT	10 355	5 309	3 724	491 708 m ³
JOZE	1 177	661	635	46 624 m ³
LEMPDES	9 095	4 363	3 480	475 305 m ³
LEMPY	411	223	222	18 213 m ³
LES MARTRES D ARTIERE	758	1 019	994	86 542 m ³
LIMONS	954	421	416	34 703 m ³
LUSSAT	1 173	478	466	35 810 m ³
LUZILLAT	1 157	596	593	44 679 m ³
MALINTRAT	3 180	584	561	44 384 m ³
MARINGUES	2 234	1 610	1 511	121 489 m ³
MOISSAT	1 288	678	675	46 801 m ³
MONS	571	308	309	26 035 m ³
MUR SUR ALLIER	3 269	1 793	1 761	125 504 m ³
NOHANENT	2 285	1 130	1 061	79 549 m ³
PERIGNAT ES ALLIER	1 520	738	724	61 150 m ³
PONT DU CHATEAU	12 786	6 195	5 580	496 494 m ³
RAVEL	810	441	434	31 399 m ³
REIGNAT	380	207	206	13 733 m ³
SAYAT	2 537	1 274	1 244	95 948 m ³
SEYCHALLES	798	374	373	28 425 m ³
ST ANDRE LE COQ	538	299	297	24 644 m ³
ST BONNET ES ALLIER	430	199	198	15 319 m ³
ST DENIS COMBARNAZAT	243	135	133	11 646 m ³
ST IGNAT	936	501	492	35 802 m ³
ST JULIEN DE COPPEL	1 344	694	690	50 264 m ³
ST LAURE	678	336	328	25 860 m ³
ST PRIEST BRAMEFANT	884	468	465	36 439 m ³
SURAT	612	312	307	23 156 m ³
VASSEL	301	158	155	10 643 m ³
VERTAIZON	3 388	1 705	1 580	137 760 m ³
TOTAL	96 377	48 366	43 035	4 249 775

ANNEXE 2 : MONTANTS FINANCIERS HT ENGAGES EN 2023 (principaux chantiers)

Intitulé et nature des investissements		Total HT Dépenses engagées en 2023
1 - Programme 2023 subventionnable	Travaux de renouvellement et renforcement AEP (détail ci-dessous)	869 213,33
2 - Programme 2023	Travaux supplémentaires (détail ci-dessous)	2 185 506,47
3 - Programme 2023	Travaux supplémentaires SEMERAP (détail ci-dessous)	30 728,54
4 - Programme 2023	Travaux d'extension (détail ci-dessous)	80 082,29
5 - Programme 2023	Travaux sur ouvrages (détail ci-dessous)	298 193,52
6 - Travaux de Réhabilitation Réservoir de Blanzat (cuves + équipements + réseaux extérieurs)		951 570,20
Total Général HT engagé en 2022		4 415 294,35

1 - Programme 2023 Subventionnable - Travaux de renouvellement et renforcement de réseau

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2023
Bort l'Étang	Chez Georgeon	202 944,37
Gerzat	Impasse du Colombier	55 723,45
Gerzat	Rue Bonnet Tixier	33 782,84
Mons	Champ des Cros	174 746,00
Pont du Château	Avenue de Riom	129 541,74
Ravel	Impasse de Lamias	27 989,84
Ravel	Chez Farioux	55 067,83
Saint-Ignat	Champeyroux - Rue du Clos Milan	20 179,85
Saint-Julien de Coppel	La Boissière	79 311,22
Saint-Priest-Bramefant	Les Gilberts Nord	89 926,19
Programme 2023 Subventionnable - Total HT engagé en 2023		869 213,33

2 - Programme 2023 - Travaux supplémentaires

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2023
Beauregard L'Évêque	Rue des Ecoles	1 267,50
Billom	Rue Moillier	56 372,29
Billom	Avenue du Cohalion (devant Services techniques)	31 450,00
Billom	avenue du Cohalion-peinture	250,00
Billom	Rue des Voutes	56 007,06
Blanzat	Rue du Moulin	48 499,46
Blanzat	Rue du Moulin - T2	12 653,00
Blanzat	Rue du Moulin - Enrobés	9 845,30
Blanzat	Rue du Moulin - Partie Basse	18 958,51
Bort l'Étang	Les Bruyères	18 000,90
Bort l'Étang	Le Caty - Chein Les Bourgnoux	18 048,69
Bort l'Étang	Les Bourrus	40 732,00
Cébazat	Rue Sibony	27 942,40
Cébazat	Rue de Gerzat	2 450,00
Cébazat	Rue de Gerzat	307 627,83
Chauriat	Rue des Vignerons	16 504,20
Chauriat	Rue de Chantemerle	134 493,42
Gerzat	Rue Bonnet Tixier	13 037,20
Lempdes	Près déchetterie	8 036,35
Lempdes	Rue de Milan, rue Forest et rue de Fargeas	272 241,90
Lempty	Chemin des Pradoux	34 630,00
Malintrat	Avenue de la Joselle	57 585,33
Maringues	Rue des Récollets	4 361,80
Maringues	Rue des Récollets	73 683,20
Moissat	Route de Pironin	246 509,25
Mur-sur-Allier	Chemin du Bas Replot	3 155,00
Nohanent	Route de Clermont - géolocalisation	4 080,60
PDC	Avenue Roger Prat -- Auvergne HABITAT - suppl	11 599,00
Pont du Château	Avenue Roger Prat -- Auvergne HABITAT	59 151,00
Pont du Château	Chemin des Nigues	29 589,70
Pont du Château	Chemin Picou	25 866,34
Ravel	Impasse de Lamias - tranche 2	38 446,00

Ravel	Impasse de Lamias - Réfection fouilles	7 789,50
Reignat	Bourg et rue du Lavoir	63 770,00
Reignat	Bourg - Tranche2	16 833,50
Reignat	Rue du Pressoir	17 980,00
Reignat	Reprise de branchement	1 795,00
Saint Julien de Coppel	Contournat	271 176,78
Saint Priest Bramefant	Reprise fossé	4 208,00
Saint-Ignat	Champeyrour - Réfections fouilles	3 886,00
Sayat	Carrefour Hermès	48 423,25
Vassel	Chemin de la Rivaille	66 569,21
Programme 2023 Travaux supplémentaires - Total HT engagé en 2023		2 185 506,47

3 - Programme 2023 - Travaux supplémentaires SEMERAP

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2023
Blanzat	Rue de la Charreyre Basse	5 334,00
Joze	Les Fours à Chaux	6 161,98
Joze	Les Fours à Chaux	1 056,39
Lempdes	Rue Croix du Maçon	4 088,10
Limons	Rte de Puy Guillaume	13 177,23
Luzillat	Les Doussaintes	910,84
Programme 2023 Supplémentaires SEMERAP - Total HT engagé en 2023		30 728,54

4 - Programme 2023 - Travaux d'extension

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2023
Joze	Les Fours à Chaux	13 851,66
Marignies	ZA Le Champ Moutier	4 628,43
Mur-sur-Allier	Chemin du Haut Mur	18 126,00
Mur-sur-Allier	Chemin du Haut Mur	2 998,98
Péignat-esAllier	Rue de la Charreyre Basse	33 190,00
Vertaizon	Av François Mitterrand	7 287,22
Programme 2023 Travaux d'extension - Total HT engagé en 2023		80 082,29

5 - Programme 2023 Travaux sur ouvrages

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2023	
Billom	Réservoir de Tlnhat	Etanchéité Cuve	49 338,00
Billom	Réservoir de Tlnhat	Etanchéité Coupole	35 364,00
Billom	Réservoir de Tlnhat	Clôture	3 390,00
Blanzat	Réservoir Les Mauvaises	Clôture	2 936,90
Chas	Réservoir Route de Chauriat	Mise en place point d'ancrage	829,30
Chauriat	Réservoir Route de Chas	Mise en place point d'ancrage	975,14
Chauriat	Réservoir de Chantemerle	Mise en place point d'ancrage	1 053,96
Chavaroux	Réservoir	Création d'un SAS avec porte	5 150,57
Gerzat	Réservoir	Création d'un SAS avec porte	4 948,58
Lempdes	Réservoir Route de Cournon	Compteur mécanique	1 788,65
Limons	Puits Les Grands Gravier n°1-2-3-4-5	Fourniture débitmètre + data logger	53 986,75
Limons	Puits Les Grands Gravier n°3	Renouvellement pompe n°3 GRUNDFOS	10 168,97
Luzillat	Réservoir des Minots	Pose de réglettes LED	24 137,66

Luzillat	Réservoir des Minots	Réseau d'évacuation	1 862,65
Nohanent	Réservoir Route de Durtol	Mise en place point d'ancrage	1 278,62
Pérignat-es-Allier	Réservoir	Mise en place point d'ancrage	1 199,80
Pont-du-Château	Station de pompage des Cotilles	Etanchéité Toiture	30 996,00
Pont-du-Château	Station de la Boucle du Buisson	Bardage façade sud	28 930,80
Pont-du-Château	Station de la Boucle du Buisson	Echelle + point d'encrage	4 716,63
Sayat	Captage d'Argnat	Etanchéité Toiture	19 700,00
Sayat	Captage d'Argnat	Eclairage	14 386,58
Seychalles	Réservoir de Courcourt	Mise en place point d'ancrage	1 053,96
Programme 2023 Travaux sur ouvrages - Total HT engagé en 2023			298 193,52

6 - Travaux de réhabilitation du réservoir de BLANZAT

Communes	Rues	Total HT Dépenses engagées en 2023
Blanzat	Réservoir des Mauvaises Réhabilitation Cuves - Génie Civil	502 193,00
Blanzat	Réservoir des Mauvaises Réhabilitation Cuves - Equipements	133 503,00
Blanzat	Réservoir des Mauvaises Réhabilitation réseaux extérieurs	303 177,00
Blanzat	Réservoir des Mauvaises Réhabilitation diverses	12 697,20
Travaux de réhabilitation du réservoir de BLANZAT - Total HT engagé en 2023		951 570,20

ANNEXE 3 : AELB – NOTE D'INFORMATION AUX MAIRES

Édition mars 2024
CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

LE SAVIEZ-VOUS ?

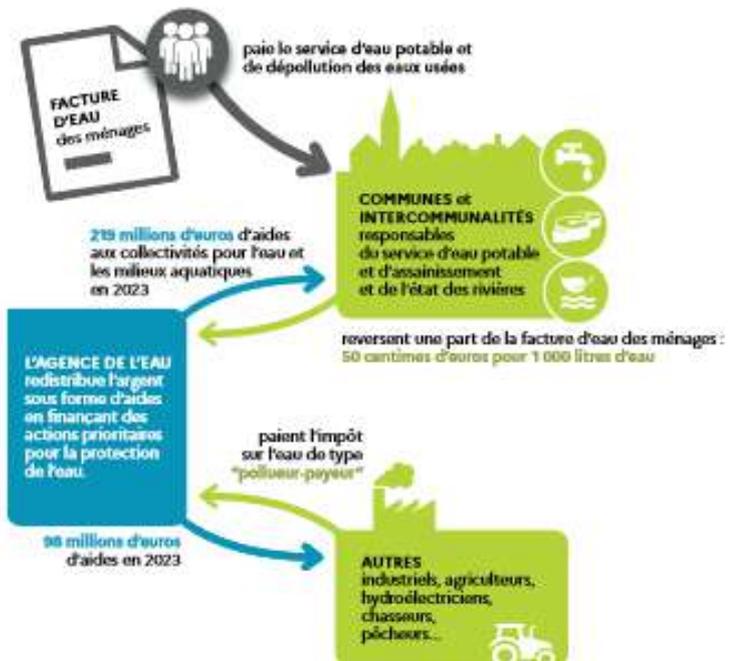
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne en 2022 est de **4,66 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/agence/04/2022



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président.e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou la/le président.e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. RPQS - des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestios/rpqqs/vois-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 375 millions d'euros dont plus de 279 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?
(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. Elles représentent 75 % du budget annuel moyen de l'agence de l'eau. Les 25 % restants financent : la surveillance, les contributions versées à l'office français de la biodiversité (OFB) et à l'établissement public du Marais Poitevin (EPMP), le fonctionnement de l'agence de l'eau...

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2023 est la cinquième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.



En 2023, plus de 227 millions d'euros d'aides, soit 52 % des aides* de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

*Basé sur les 436 millions d'aides versées en 2023, incluant les dotations de l'État dans le cadre du Fonds vert et de la lutte contre les fuites.

2 / NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2023

L'année 2023 marque la cinquième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2023...



*MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques, BIO : pour agriculture biologique, PSE : paiement pour services environnementaux.

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Plus de **52 %** du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est **consacré au changement climatique en 2023** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 670 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de plus de 382 millions d'euros d'aides. 595 projets ont bénéficié de fonds d'État pour un montant de plus de 54 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

VOUS AIDEZ À AGIR

Pour agir plus efficacement face au dérèglement climatique, l'agence de l'eau Loire-Bretagne met en oeuvre son **Plan de résilience eau 2023-2024**. En 2024, 3 appels à projets sont renouvelés et leur enveloppe portée à 120 millions d'euros.



Retrouvez le Plan de résilience : bit.ly/Plan-Resilience-Eau

ACCORDS DE RÉSILIENCE

Pour réagir face à la sécheresse en 2022, l'agence lance au printemps 2023 : les accords de résilience.

Un dispositif innovant pour un **accompagnement financier sur-mesure** aux collectivités qui s'engagent dans l'amélioration de leur gestion de l'eau potable.

En savoir plus sur les accords de résilience : bit.ly/Securiser-Eau-Potable

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il comprend le bassin de la Loire et de ses affluents, de la Vilaine, les bassins côtiers bretons, vendéens et le Marais poitevin.

Son littoral s'étend sur 6 654 km, de la baie du Mont-Saint-Michel à l'île de Ré, soit 36 % des côtes métropolitaines. Il concerne 336 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Siège

AGENCE DE L'EAU

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
contact@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

ARMORIQUE

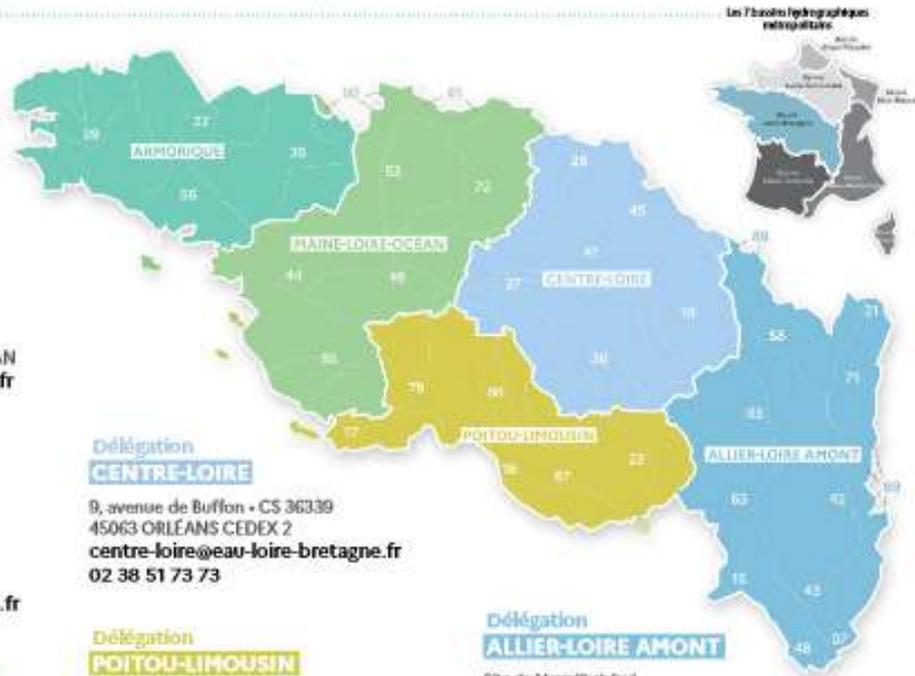
Parc technologique du Zoopôle
Espace d'entreprises Korala - Bât. B
18, rue de Sabot • 22440 PLOUFRAGAN
armorique@eau-loire-bretagne.fr
02 96 33 62 45

Délégation

MAINE-LOIRE-OcéAN

NANTES (dép. 44 • 49 • 85)
1, rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr
02 40 73 06 00

LE MANS (dép. 48 • 50 • 53 • 61 • 72)
17, rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr
02 43 86 96 18



Délégation

CENTRE-LOIRE

9, avenue de Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr
02 38 51 73 73

Délégation

POITOU-LIMOUSIN

7, rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr
05 49 38 09 82

Délégation

ALLIER-LOIRE AMONT

Site de Marmillat Sud
19, allées des eaux et forêts • CS 40039
63370 LEMPDES
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr
04 73 17 07 10



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur agence.eau-loire-bretagne.fr et découvrez les aides de l'agence pour agir et accélérer sur aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités locales.